L’éléments d’étiquetage du règlement CLP
Mention de danger : H (Hazard statement)

MENTIONS DE DANGER RELATIVES AUX DANGERS POUR LA SANTÉ

H300 : Mortel en cas d'ingestion.
H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310 : Mortel par contact cutané.
H311 : Toxique par contact cutané.
H312 : Nocif par contact cutané.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 : Mortel par inhalation.
H331 : Toxique par inhalation.
H332 : Nocif par inhalation.
H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H340 : Peut induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger.
H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
H350 : Peut provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
H351 : Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet spécifique s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus (indiquer l'effet s'il est connu) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
H371 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger).

MENTIONS DE DANGER RELATIVES AUX DANGERS PHYSIQUES

H200 : Explosif instable.
H201 : Explosif ; danger d'explosion en masse.
H202 : Explosif ; danger sérieux de projection.
H203 : Explosif ; danger d'incendie, d'effet de souffle ou de projection.
H204 : Danger d'incendie ou de projection.
H205 : Danger d'explosion en masse en cas d'incendie.
H220 : Gaz extrêmement inflammable.
H221 : Gaz inflammable.
H222 : Aérosol extrêmement inflammable.
H223 : Aérosol inflammable.
H224 : Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
H228 : Matière solide inflammable.
H240 : Peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H241 : Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H242 : Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H250 : S'enflamme spontanément au contact de l'air.
H251 : Matière auto-échauffante ; peut s'enflammer.
H252 : Matière auto-échauffante en grandes quantités; peut s'enflammer.
H260 : Dégage au contact de l'eau, des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H261 : Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H270 : Peut provoquer ou aggraver un incendie ; comburant.
H271 : Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant.
H272 : Peut aggraver un incendie ; comburant.
H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H281 : Contient un gaz réfrigéré ; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

DANS L’ANNEXE VI PARTIE 3 DU RÈGLEMENT CLP (LISTE DES CLASSIFICATIONS ET DES ÉTIQUETAGES HARMONISÉS DES SUBSTANCES DANGEREUSES), DES LETTRES SONT AJOUTÉES AU CODE À 3 CHIFFRES POUR CERTAINES MENTIONS DE DANGER.

H350i : Peut provoquer le cancer par inhalation.
H360F : Peut nuire à la fertilité.
H360D : Peut nuire au fœtus.
H361f : Susceptible de nuire à la fertilité.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
H360FD : Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361fd : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H360Fd : Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H360DF : Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

L’éléments d’étiquetage du règlement CLP
Mention de danger : H (Hazard statement)

MENTIONS DE DANGER SUPPLÉMENTAIRES

EUH001 : Explosif à l'état sec.
EUH006 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
EUH014 : Réagit violemment au contact de l'eau.
EUH018 : Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
EUH019 : Peut former des peroxydes explosifs.
EUH029 : Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
EUH031 : Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.
EUH032 : Au contact d'un acide dégage un gaz très toxique.
EUH044 : Danger d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
EUH059 : Dangereux pour la couche d'ozone.
EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH070 : Toxiques par contact oculaire.
EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.
EUH201 : Contient du plomb. Ne pas utiliser sur les objets susceptibles d'être mâchés ou sucés par les enfants.
EUH201A : Attention ! Contient du plomb.
EUH202 : Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. A conserver hors de la portée des enfants.
EUH203 : Contient du chrome(VI) Peut déclencher une réaction allergique.
EUH204 : Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
EUH205 : Contient des composés époxydiques. Peut déclencher une réaction allergique.
EUH206 : Attention ! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
EUH207 : Attention ! Contient du cadmium. Des fumées dangereuses se développent pendant l'utilisation. Voir les informations fournies par le fabricants. Respectez les consignes de sécurité.
EUH208 : Contient du (de la) (*nom de la substance sensibilisante*). Peut produire une réaction allergique
EUH209 : Peut devenir facilement inflammable en cours d'utilisation.
EUH209A : Peut devenir inflammable en cours d'utilisation.
EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

MENTIONS DE DANGER RELATIVES AUX DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
H420 : Nuit à la santé publique et à l’environnement en détruisant l’ozone dans la haute atmosphère.

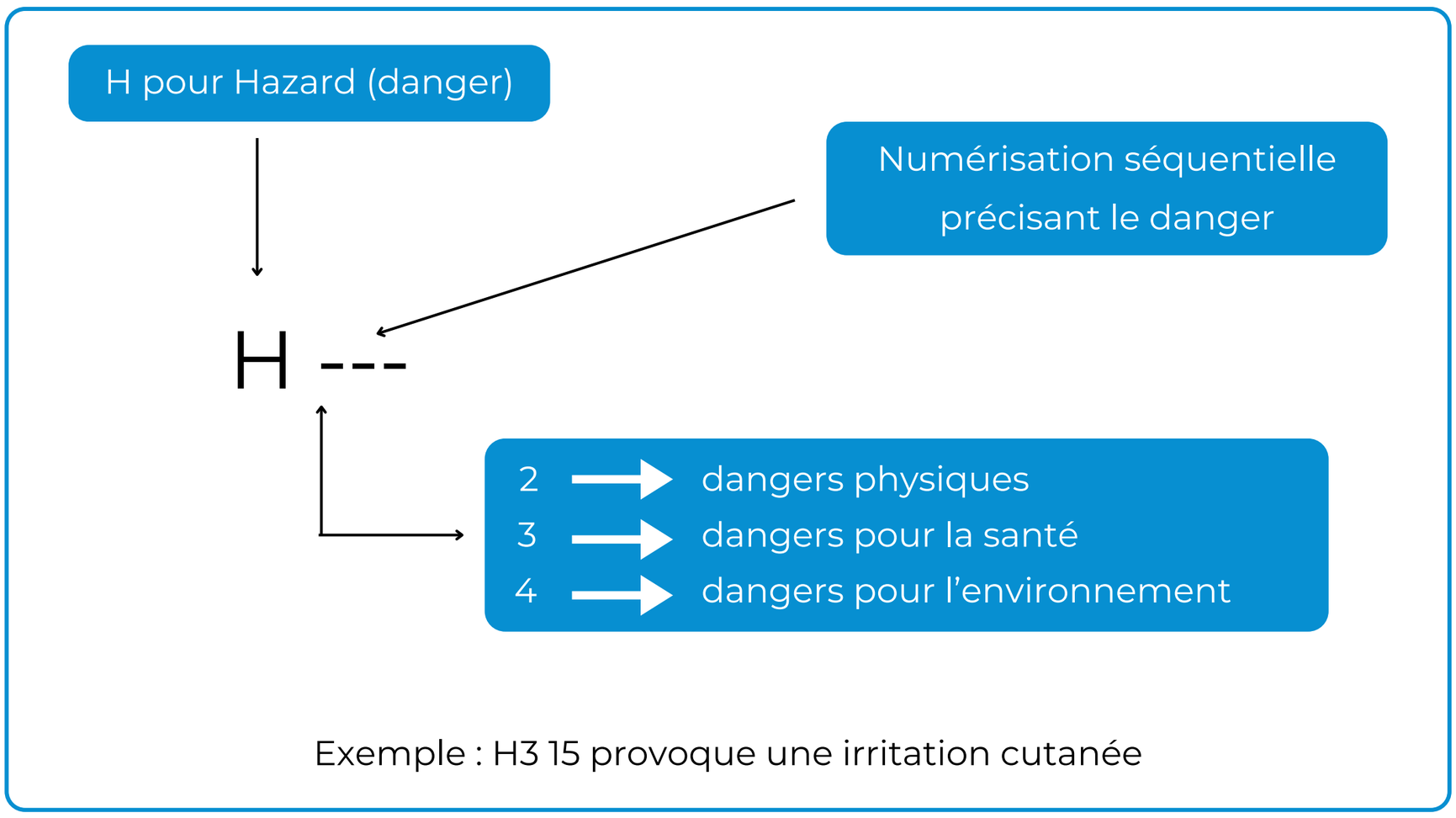

Exemple : H3 15 provoque une irritation cutanée